

AFFAIRE No 45 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU COMITE INTERMINISTE-  
RIEL DES VILLES POUR L'ETUDE DE L'OPERATION DE RESORP-  
TION DE L'HABITAT INSALUBRE DANS LE QUARTIER DU BUTOR

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de résorber le quartier de bidonvilles situé au Butor entre le C.D. 44 et le front de mer, la Commune envisage de réaliser une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.).

Les études pour cette opération peuvent être subventionnées à un taux de 80 % du montant estimatif.

Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter du Comité Interministériel des Villes une subvention de 160 000 Francs hors taxes correspondant à 80 % du montant estimé de ces études et à solliciter le concours de la S.E.D.R.E. pour la réalisation de cette étude d'un montant estimatif de 200 000 Francs hors taxes.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT. 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions

-----o-o-o-o-o-o-----